



## Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020

### VILLE DE BEUVRAGES

---

#### Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du budget 2020
  - ▶ 2 La section de fonctionnement
  - ▶ 3 La section d'investissement
  - ▶ 4 Les données synthétiques du Budget 2020
  - ▶ 5 Conclusion
- 

#### 1 - Le cadre général du budget 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

##### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2020 pour ce qui concerne cette note. Cette année, compte-tenu de l'épidémie de covid19, la date limite a été reportée au 31 juillet 2020.

## 1-2 Le budget primitif 2020 de la Ville de Beuvrages :

Le Budget primitif 2020 a été voté le 1<sup>er</sup> juillet 2020 par le Conseil municipal. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2020 07 01 du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il reprend les résultats de l'année 2019 par suite de l'adoption du Compte administratif 2019 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (délibérations 2020 07 03 et 2020 07 03 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de ;

- maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,

- poursuivre le désendettement de la Commune par le non-recours à l'emprunt pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, à l'aide de l'augmentation de l'autofinancement d'une part, et de la mobilisation de toutes les dotations et subventions possibles (véritable culture dans notre collectivité) d'autre part.

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Globalement, le budget 2020 est équilibré à hauteur de **10 150 029,77 €** pour la section de fonctionnement et à **5 592 400,13 €** pour la section d'investissement, ce qui représente un budget total 2020 de 15 742 429,90 € ; il est en hausse de + 1,11 % par rapport au BP 2019.

## **2 - La section de fonctionnement**

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 10 150 029,77 €. La structure globale de la section de fonctionnement est stable et le résultat de fonctionnement reporté traduisant des efforts de gestion soutenus demeure à un niveau significativement élevé. Le fonctionnement est très légèrement en hausse par rapport au budget 2019 et le virement de crédits à la section d'investissement, représentant l'autofinancement, est très légèrement en baisse (non significative).

### 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2020 s'élèvent à 9 051 596,41 € auxquels il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2019 reporté pour un montant de 1 098 433,36 €.

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées principalement en 3 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► De la tarification des prestations fournies à la population ; loyers, redevances, concessions funéraires ... (chapitre 70),

- ▶ Des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (chapitre 73),
- ▶ Des dotations et des diverses subventions versées par l'état et autres financeurs (chapitre 74).

### La fiscalité :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 25,87% et afin de tenir compte de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale est calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Par ailleurs, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des 2 autres taxes et de conserver par conséquent pour 2020 des taux identiques à ceux de 2019 (et de 2017) à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 29,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 97,17 %

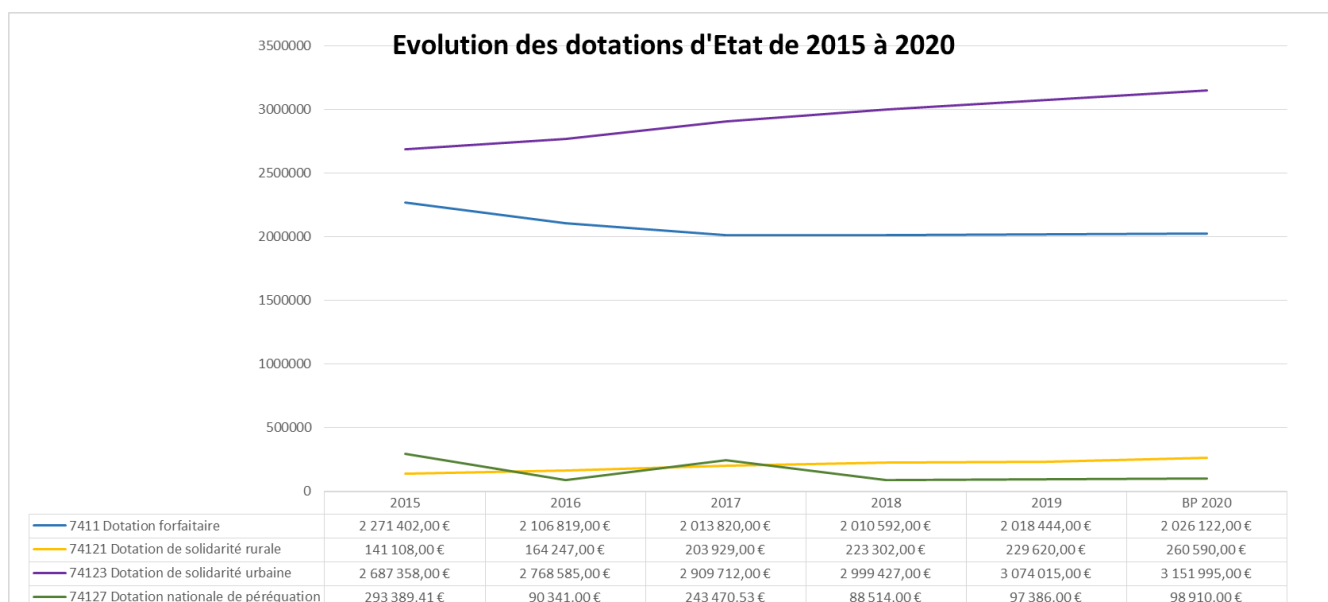
Le montant de la fiscalité a généré en 2019 un montant de recettes de 2 125 941,00 €. Pour 2020, le produit attendu de la fiscalité (résultant de la multiplication de ces mêmes taux aux bases prévisionnelles 2020 notifiées à l'état 1259 auquel est ajouté le produit de la taxe d'habitation suite à la réforme) est de 2 140 377,00 €.

### Les dotations :

Compte tenu de la date de vote du budget et à l'inverse des autres années, les dotations ont été notifiées, ce qui implique que les recettes inscrites sont certaines. Il est à noter la forte dépendance du budget aux dotations et subventions ; elles représentent près de 47% des recettes de fonctionnement.

#### Evolution des dotations de 2015 à 2020

Compte	Libellé de compte	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
7411	Dotation forfaitaire	2 271 402,00 €	2 106 819,00 €	2 013 820,00 €	2 010 592,00 €	2 018 444,00 €	2 026 122,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	141 108,00 €	164 247,00 €	203 929,00 €	223 302,00 €	229 620,00 €	260 590,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 687 358,00 €	2 768 585,00 €	2 909 712,00 €	2 999 427,00 €	3 074 015,00 €	3 151 995,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	293 389,41 €	90 341,00 €	243 470,53 €	88 514,00 €	97 386,00 €	98 910,00 €
		<b>5 393 257,41 €</b>	<b>5 129 992,00 €</b>	<b>5 370 931,53 €</b>	<b>5 321 835,00 €</b>	<b>5 419 465,00 €</b>	<b>5 537 617,00 €</b>

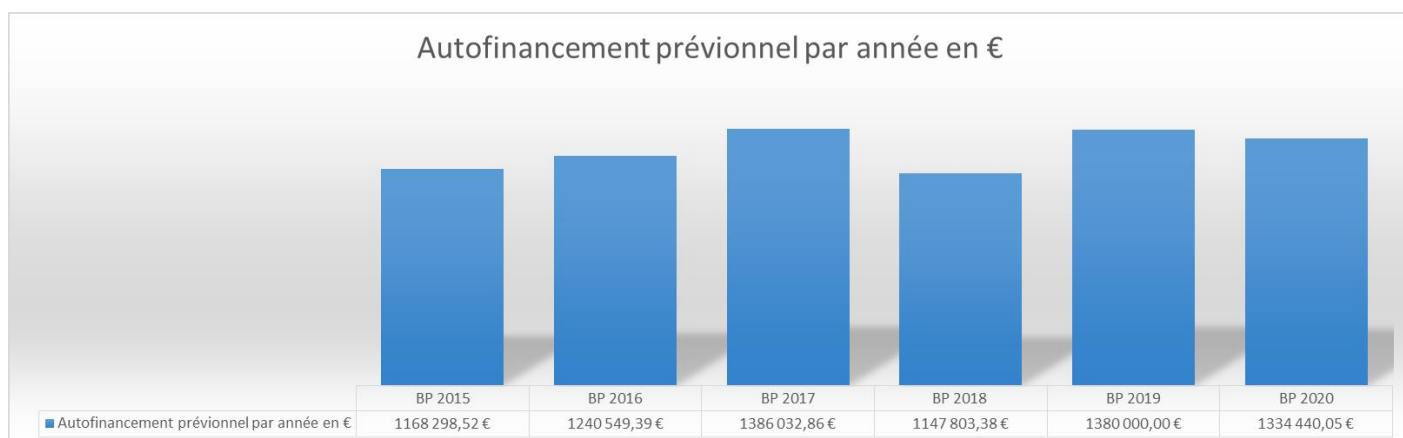


## 2-2 Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par ;

- ▶ Des charges à caractère général ; les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de service effectuées (chapitre 011),
- ▶ Des charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012),
- ▶ Des autres charges de gestion courante regroupant principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS et la Caisse des Ecoles de Beuvrages, ou les associations (chapitre 65),
- ▶ Des charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts (chapitre 66).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement moins celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement, sans nécessairement recourir à l'emprunt. L'autofinancement au BP 2020 pour la Commune s'élève à 1 334 440,05 €. Il est volontairement maintenu à un niveau élevé afin d'alimenter la section d'investissement.



## 3 - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 5 592 400,13 €, permettant de conserver un niveau de dépenses équivalent à celui des années antérieures tant sur les dépenses d'investissement générales (mobiliers, matériel informatique, outillages techniques, travaux courants de voirie et de bâtiments), que sur les dépenses concernant des opérations ou programmes d'investissement spécifiques.

### 3-1 Les recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent ;

- les recettes patrimoniales,
- les recettes liées aux projets, (chapitre 13), les subventions d'équipement reçues.

Pour 2020, les recettes d'investissement représentent un montant de 5 592 400,13 €, dont 1 443 276,02 € sont des reports de l'exercice 2019 (recettes notifiées et engagées sur 2019 mais non réalisées en 2019).

Dans cette section, on retrouve notamment ;

- ▶ L'autofinancement qui est pour rappel de 1 334 440,05 €,
- ▶ L'excédent d'investissement reporté de 2019 pour 681 719,06 €,
- ▶ L'excédent de fonctionnement reporté inclus dans le chapitre 10 pour 1 692 000 €,
- ▶ Les amortissements (chapitre 040) pour 194 000 €,
- ▶ Les subventions d'équipements (chapitre 13) pour 152 812,00 €.

Ces recettes se situent à un niveau sensiblement plus élevé qu'en 2019 résultant principalement du niveau des reports de recettes dues à la collectivité et d'un FCTVA en hausse.

### 3-2 Les dépenses d'investissement :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Cette section regroupe ;

- ▶ Le remboursement de la dette en capital,
- ▶ Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels,
- ▶ Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier...),
- ▶ Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Pour 2020, les dépenses d'investissement représentent un montant de 5 592 400,13 €, dont 3 736 759,31 € sont des reports de l'exercice 2019 (dépenses prévues et engagées sur 2019 mais non réalisées en 2019).

Un crédit significatif est à noter pour 2020 sur les reports s'agissant de grosses opérations budgétées les années antérieures mais en cours d'exécution ou de finalisation (extension du cimetière communal, Le village – rue des poilus, rue Mortuaire, chemin rouge, mise en sécurité du parc Fénelon...).

De fait les crédits alloués aux opérations 2020 sont davantage en retrait mais ils demeurent à un niveau significativement élevé. Une enveloppe est proposée cette année pour faire face aux dépenses imprévues en section d'investissement.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opération (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable), soit regroupées par niveau de vote hors opération.

Outre les charges normales de fonctionnement, le remboursement de la dette, la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, les travaux divers de bâtiments et les acquisitions diverses (terrains – mobilier – matériels), le budget 2020 prévoit notamment les investissements suivants :

ESPACE PUBLIC	VOIRIES	BATIMENTS	AUTRES INVESTISSEMENTS
Programme "Fonds de Travaux Urbains"	Aménagement d'un circuit d'évitement des passages à niveau piétons	Rénovation du perron de l'hôtel de ville	Acquisition de mobilier pour les écoles dont une dotation relative au dédoublement d'une classe
Programme "Plan lumière"	Aménagement des voiries de l'entrée de ville "Le village"	Réfection de la toiture du bâtiment de "La Poste"	Acquisition de mobilier spécifique pour l'apprentissage de la lecture à la Médiathèque
Programme de complément de vidéo-protection urbaine	Programme de sécurité routière	Travaux d'étanchéité à la salle Léo Lagrange et Réfection du Dojo	Sécurisation du complexe sportif Pennynck
Mise en sécurité et réaménagement du Parc Fénelon	Réfections diverses ponctuelles de la voirie	Réalisation d'un préau de type membrane PVC à l'école Pauline Kergomard	Acquisition d'un tracteur pour le service Espaces verts
Programme de travaux au Cimetière : travaux d'extension et mise aux normes PMR ; automatiser du portail	Création d'un plateau ralentisseur rue Victor Hugo à la limite de la Ville de Raismes	Installation de stores à l'école Jules Ferry et au restaurant scolaire Boudart	Acquisition de mobilier et/ou équipements généraux, techniques et informatiques en complément et/ou en renouvellement; véhicules

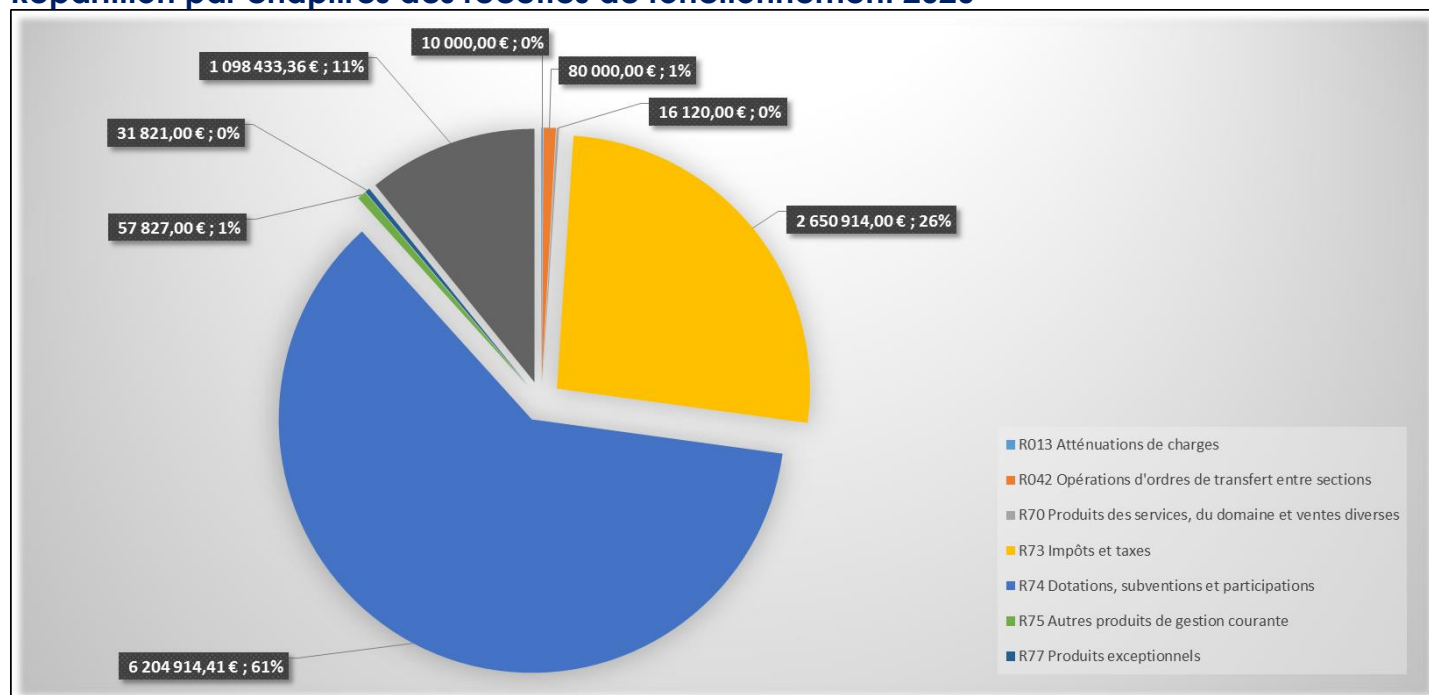
## 4 - Les données synthétiques du Budget 2020

### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2020

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire BP 2019	CA 2019	BP 2020
R013	Atténuations de charges	20 000,00 €	24 071,09 €	10 000,00 €
R042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	90 000,00 €	87 668,74 €	80 000,00 €
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 420,00 €	41 945,36 €	16 120,00 €
R73	Impôts et taxes	2 753 327,00 €	2 795 015,75 €	2 650 914,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	5 970 916,00 €	6 285 196,70 €	6 204 914,41 €
R75	Autres produits de gestion courante	61 361,57 €	71 226,86 €	57 827,00 €
R77	Produits exceptionnels	24 870,00 €	64 416,05 €	31 821,00 €
		<b>8 956 894,57 €</b>	<b>9 369 540,55 €</b>	<b>9 051 596,41 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 118 978,43 €	1 118 978,43 €	1 098 433,36 €
		<b>Σ 10 075 873,00 €</b>	<b>10 488 518,98 €</b>	<b>10 150 029,77 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	<b>2 710 433,36 €</b>
--	-----------------------

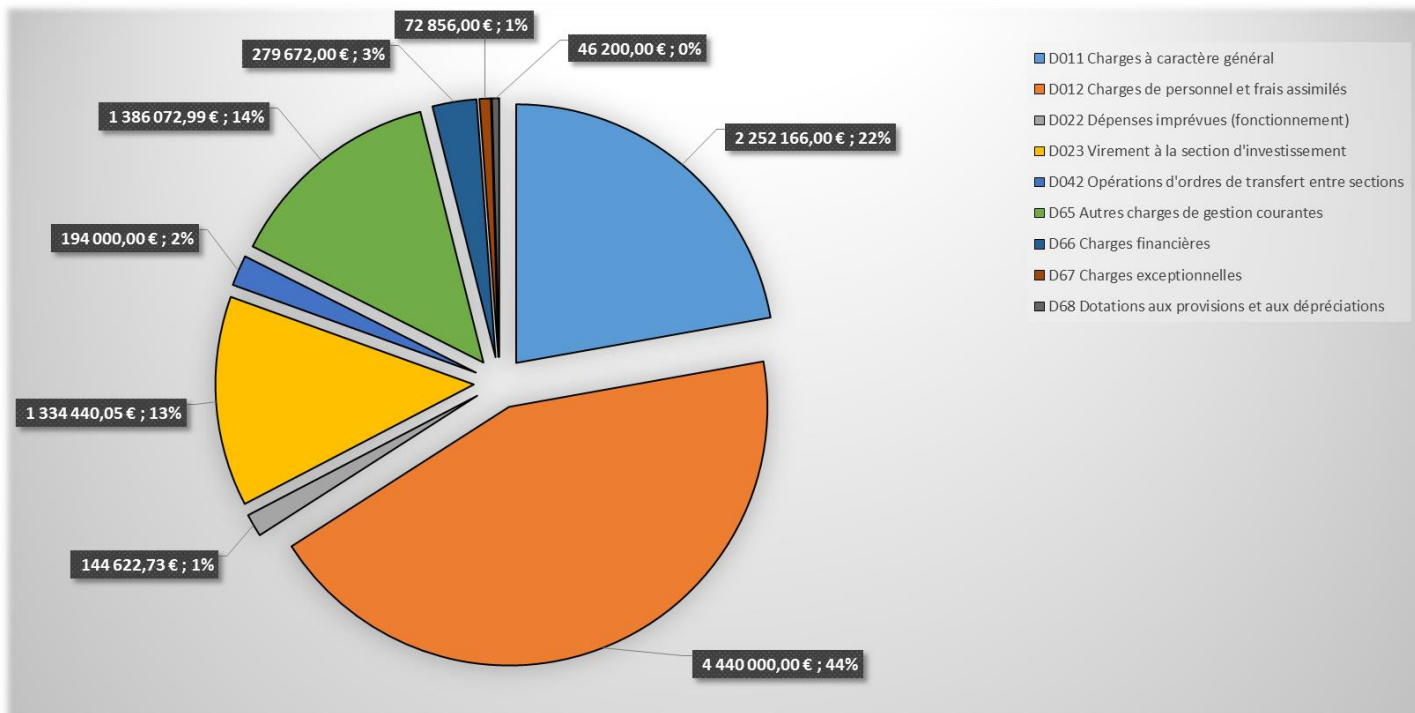
### Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2020



## Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2020

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire BP 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
D011	Charges à caractère général	2 154 209,00 €	1 628 060,61 €	2 252 166,00 €
D012	Charges de personnel et frais assimilés	4 450 000,00 €	4 274 593,67 €	4 440 000,00 €
D014	Atténuations de produits	60 000,00 €	57 999,96 €	- €
D022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	180 000,00 €	- €	144 622,73 €
D023	Virement à la section d'investissement	1 380 000,00 €	- €	1 334 440,05 €
D042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	234 000,00 €	204 947,19 €	194 000,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	1 294 364,00 €	1 294 530,05 €	1 386 072,99 €
D66	Charges financières	311 800,00 €	307 680,16 €	279 672,00 €
D67	Charges exceptionnelles	11 500,00 €	10 273,98 €	72 856,00 €
D68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	- €	- €	46 200,00 €
Σ		<b>10 075 873,00 €</b>	<b>7 778 085,62 €</b>	<b>10 150 029,77 €</b>

## Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2020

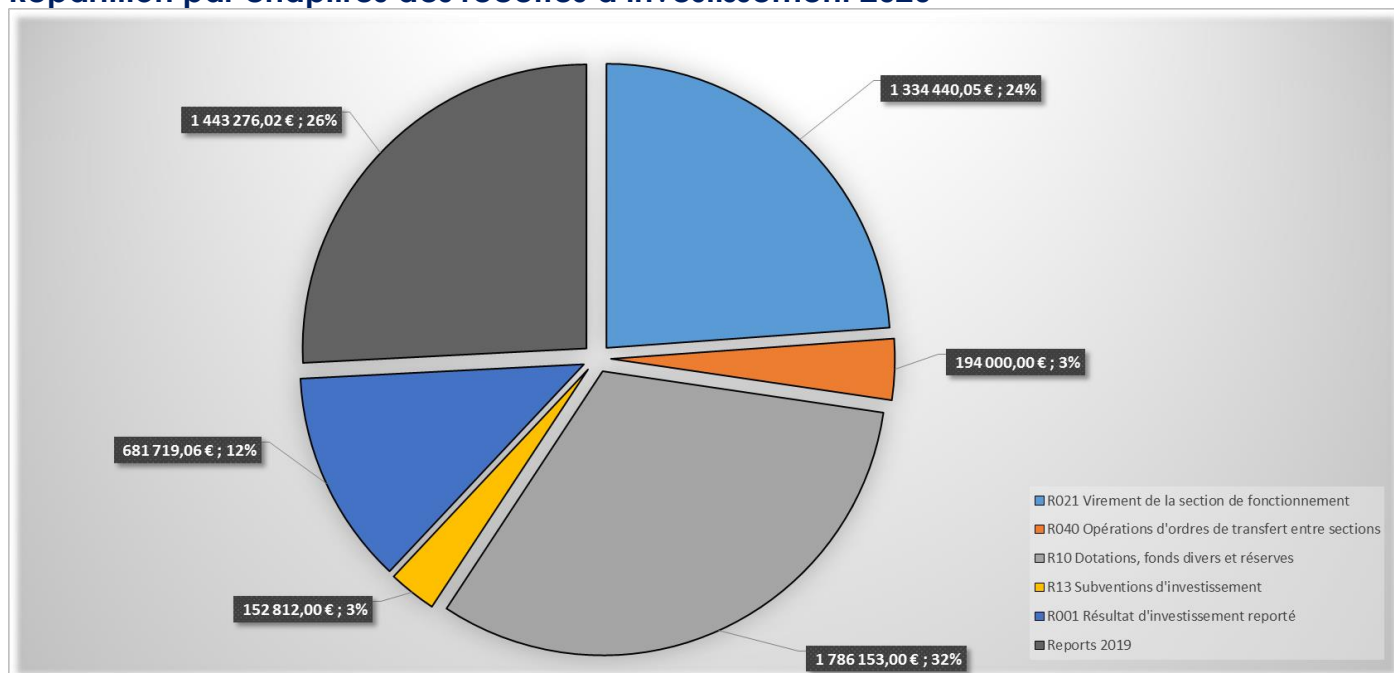


## Détail par chapitres des recettes d'investissement 2020

Recettes d'investissement		Pour mémoire BP 2019	Pour information CA 2019	Reports de crédits 2019 sur BP 2020	BP 2020
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 380 000,00 €	- €	- €	1 334 440,05 €
R024	Produits des cessions	15 680,00 €	- €	- €	- €
R040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	234 000,00 €	204 947,19 €	- €	194 000,00 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	1 630 700,00 €	1 666 703,52 €	- €	1 786 153,00 €
R13	Subventions d'investissement	1 064 068,10 €	108 603,97 €	1 443 276,02 €	152 812,00 €
		<b>4 324 448,10 €</b>	<b>1 980 254,68 €</b>	- €	<b>3 467 405,05 €</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	1 169 634,53 €	1 169 634,53 €	- €	681 719,06 €
		<b>5 494 082,63 €</b>	<b>3 149 889,21 €</b>	- €	<b>4 149 124,11 €</b>
<b>Reports 2019</b>					1 443 276,02 €
Σ		<b>5 494 082,63 €</b>	<b>3 149 889,21 €</b>	<b>1 443 276,02 €</b>	<b>5 592 400,13 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2019</b>			<b>681 719,06 €</b>		



## Répartition par chapitres des recettes d'investissement 2020

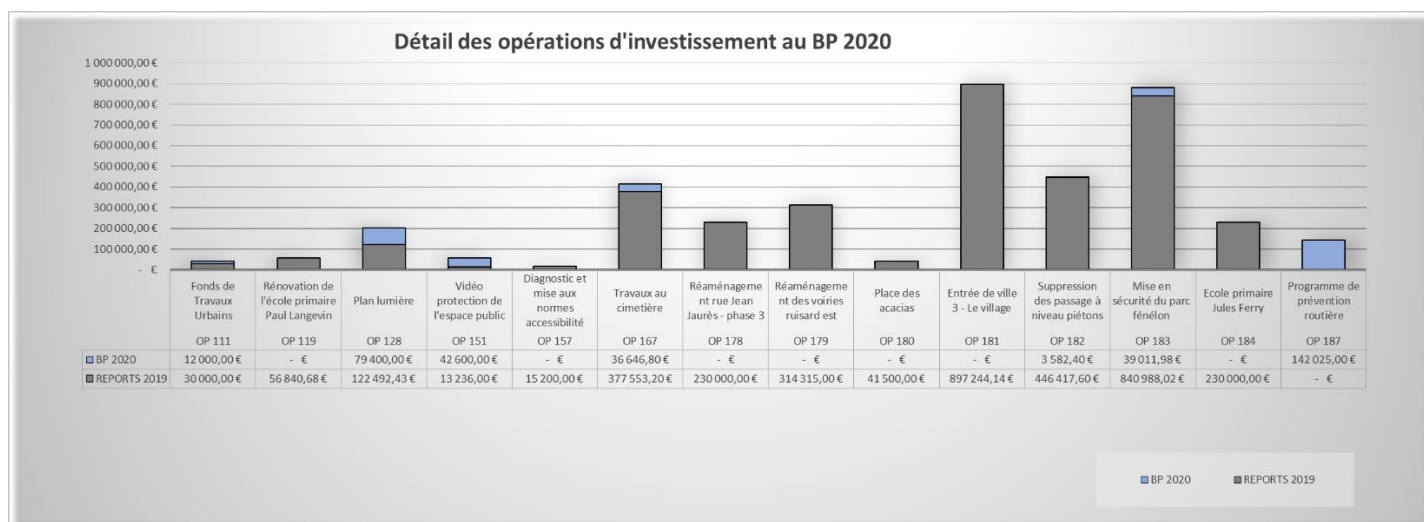
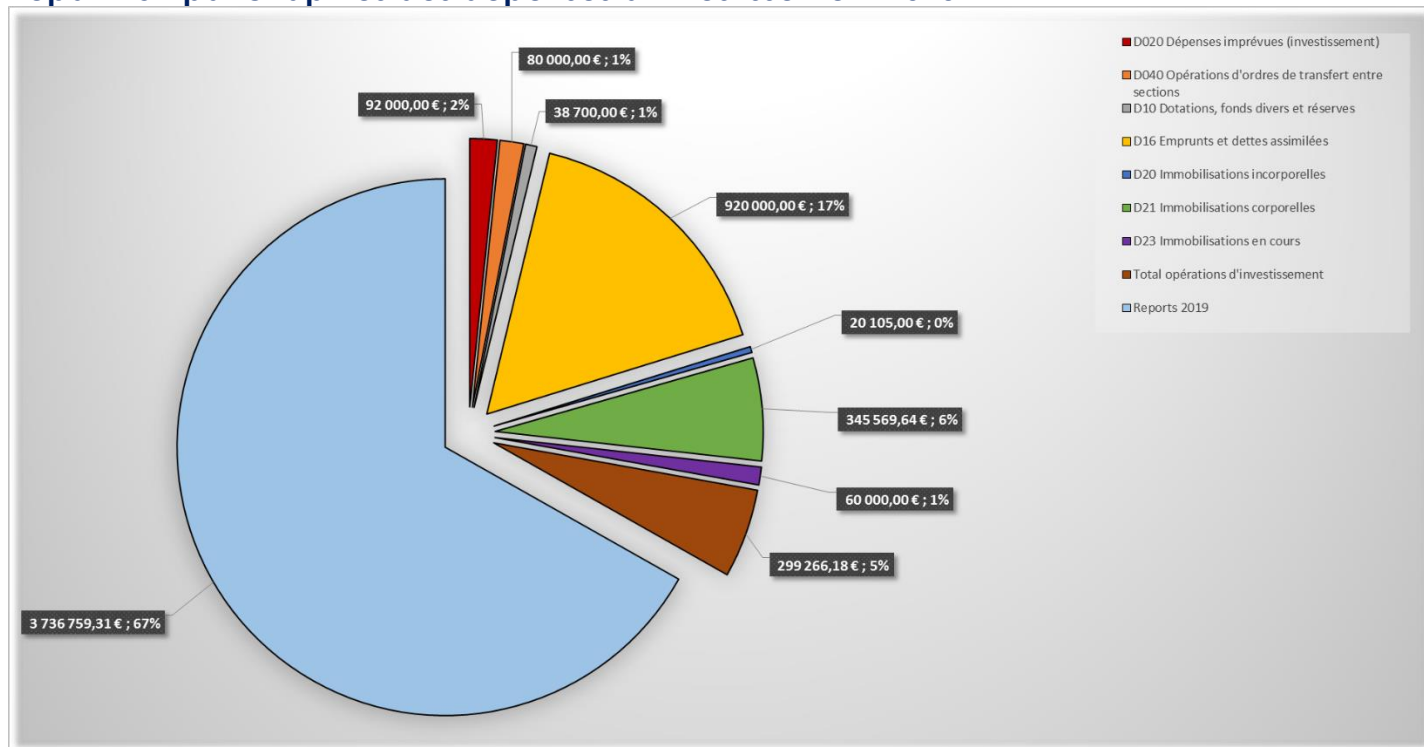


## Détail par chapitres des dépenses d'investissement 2020

Dépenses d'investissement		Pour mémoire BP 2019	CA 2019	Reports de crédits 2019 sur BP 2020	BP 2020
<b>Hors opérations</b>					
D020	Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €	92 000,00 €
D040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	90 000,00 €	87 668,74 €	- €	80 000,00 €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	19 500,00 €	19 467,90 €	- €	38 700,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	902 000,00 €	900 814,83 €	- €	920 000,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	62 744,00 €	52 255,73 €	16 325,60 €	20 105,00 €
D204	Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	9 032,30 €	36 967,70 €	- €
D21	Immobilisations corporelles	433 998,82 €	334 264,15 €	45 506,35 €	345 569,64 €
D23	Immobilisations en cours	106 008,21 €	81 968,02 €	22 172,59 €	60 000,00 €
D27	Autres immobilisations financières	265 000,00 €	264 513,00 €	- €	- €
<b>Opérations</b>					
OP 111	Fonds de Travaux Urbains	59 358,00 €	12 101,46 €	30 000,00 €	12 000,00 €
OP 119	Rénovation de l'école primaire Paul Langevin	340 000,00 €	283 159,32 €	56 840,68 €	- €
OP 127	Construction d'une médiathèque/maison petite enfance	82 580,00 €	- €	- €	- €
OP 128	Plan lumière	181 040,00 €	88 547,57 €	122 492,43 €	79 400,00 €
OP 151	Vidéo protection de l'espace public	40 042,00 €	9 903,66 €	13 236,00 €	42 600,00 €
OP 157	Diagnostic et mise aux normes accessibilité	255 000,00 €	205 719,18 €	15 200,00 €	- €
OP 167	Travaux au cimetière	276 495,60 €	38 942,40 €	377 553,20 €	36 646,80 €
OP 176	Mise en sécurité des établissements scolaires	4 007,00 €	2 677,99 €	- €	- €
OP 178	Réaménagement rue Jean Jaurès - phase 3	230 000,00 €	- €	230 000,00 €	- €
OP 179	Réaménagement des voiries ruisard est	1 104 300,00 €	36 562,66 €	314 315,00 €	- €
OP 180	Place des acacias	41 500,00 €	- €	41 500,00 €	- €
OP 181	Entrée de ville 3 - Le village	- €	15 755,86 €	897 244,14 €	- €
OP 182	Suppression des passages à niveau piétons	350 000,00 €	11 294,40 €	446 417,60 €	3 582,40 €
OP 183	Mise en sécurité du parc fénélon	604 509,00 €	13 520,98 €	840 988,02 €	39 011,98 €
OP 184	Ecole primaire Jules Ferry	- €	- €	230 000,00 €	- €
OP 187	Programme de prévention routière	- €	- €	- €	50 025,00 €
OP 188	Sécurisation du complexe sportif Pennynck	- €	- €	- €	36 000,00 €
	<b>Total opérations d'investissement</b>	<b>3 568 831,60 €</b>	<b>7 18 185,48 €</b>	<b>3 615 787,07 €</b>	<b>299 266,18 €</b>
	<b>Reports 2019</b>	<b>5 494 082,63 €</b>	<b>2 468 170,15 €</b>	<b>3 736 759,31 €</b>	<b>1 855 640,82 €</b>
	<b>Σ</b>	<b>5 494 082,63 €</b>	<b>2 468 170,15 €</b>	<b>3 736 759,31 €</b>	<b>5 592 400,13 €</b>



## Répartition par chapitres des dépenses d'investissement 2020

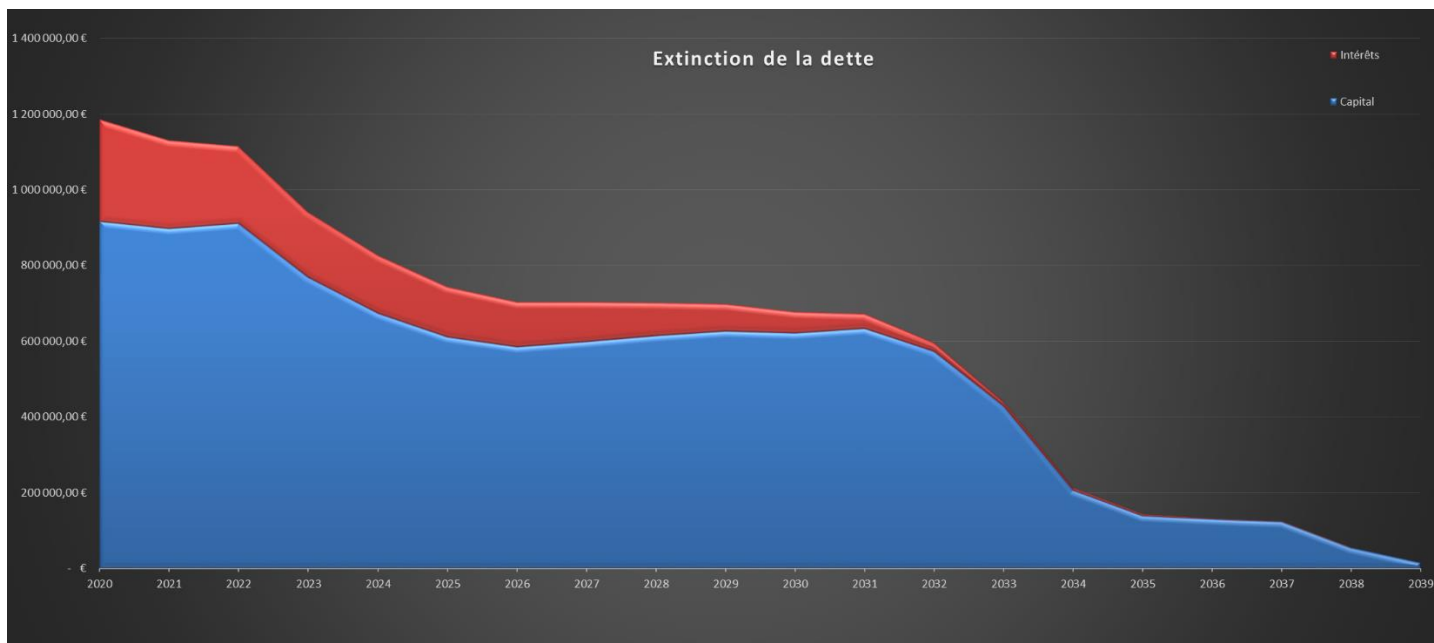


## Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette s'élevait à 10 131 601,71 €, soit 1 503,20 €/habitant.

Pour 2020, le BP 2020 est construit sans recours à un nouvel emprunt. Par conséquent, l'endettement décroît naturellement, à la faveur d'un remboursement de la dette en capital qui augmente au regard de charges financières (intérêts) qui diminuent.

Le graphique ci-dessous est une photographie au 01/01/2020 de l'endettement de la Ville avec la distinction des remboursements en capital et en intérêts, par année, jusqu'en 2039, dans l'hypothèse de non-recours à un nouvel emprunt.



## 5 - Conclusion

Le budget 2020 présenté ici est un budget de responsabilité avec une volonté de maîtriser la section de fonctionnement afin de dégager des marges de financement au profit de la section d'investissement.

*En fonctionnement, il est à retenir ;*

- ✓ des charges de personnel contenues,
- ✓ le dégagement d'une enveloppe significative au profit de la section d'investissement,
- ✓ des charges à caractère général en deçà de la norme des communes de même strate de population,
- ✓ des charges de gestion courantes conservées un niveau élevé traduisant une politique empreinte de solidarité, ce chapitre regroupant essentiellement les subventions versées aux associations locales, au CCAS et à la Caisse des écoles,
- ✓ des charges financières en diminution traduisant le désendettement progressif de la collectivité.

*En investissement, il est à noter ;*

- ✓ un endettement assumé qui se réduit de fait par la non-souscription de nouvel emprunt encore cette année,
- ✓ un programme d'investissement qui se poursuit, marqué davantage par des opérations sur l'espace public que sur les bâtiments,
- ✓ la création en investissement d'une enveloppe pour les dépenses imprévues.